



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS les signataires d'entente de parrainage (SEP)

LISTE DE VÉRIFICATION :

	Avant de soumettre votre demande à l'adresse RASOPSR-PPPROSRA.IRCC@cic.gc.ca, veuillez réviser votre demande afin de vous assurer que :
<input type="checkbox"/>	Vous avez fourni des réponses complètes et détaillées à toutes les questions du formulaire de demande, conformément au guide d'instructions d'un signataire d'une entente de parrainage [IMM 0108], et vous avez signé le formulaire.
	Vous avez joint les documents requis suivants :
<input type="checkbox"/>	1. Statuts constitutifs (une copie du certificat délivré au Canada par une entité provinciale ou un organisme fédéral) indiquant que la constitution en personne morale est en vigueur depuis au moins deux (2) ans. Si vous n'êtes pas certain que votre document est acceptable, veuillez vérifier auprès du PFPPR, à l'adresse eformation@rstp.ca .
<input type="checkbox"/>	2. Les états financiers du dernier exercice terminé, produits au cours de la période de 18 mois précédant la date de présentation du formulaire et vérifiés par un comptable agréé autorisé à effectuer des vérifications dans la province ou le territoire où l'organisme SEP est situé.
<input type="checkbox"/>	3. Un certificat de formation délivré par le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés pour le président de l'organisme ou toute personne occupant un poste équivalent, la personne ressource principale de l'organisme, ainsi que chaque représentant qui sera signataire autorisé à présenter un engagement de parrainage.
<input type="checkbox"/>	4. Un formulaire Évaluation du répondant signé (IMM5492 F) pour le président ou toute personne occupant un poste équivalent, la personne ressource principale, ainsi que pour chaque représentant de l'organisme qui sera signataire autorisé à présenter un engagement de parrainage. Veuillez vous référer à la note de bas de page 3 pour plus de détails.
<input type="checkbox"/>	5. Une preuve de citoyenneté ou de statut d'Indien inscrit, ou de résidence permanente pour le président de l'organisme ou toute personne occupant un poste équivalent, la personne-ressource principale et tous les représentants qui seront signataires autorisés à présenter un engagement de parrainage.
<input type="checkbox"/>	6. Une vérification du casier judiciaire (secteur de personnes non vulnérables) délivrée dans un délai de six (6) mois suivant la présentation de la demande pour le président de l'organisme ou toute personne occupant un poste équivalent, la personne ressource principale et tous les représentants qui seront signataires autorisés à présenter un engagement de parrainage .
<input type="checkbox"/>	Vous avez confirmé que vous comprenez les principes et les responsabilités des SEP décrits à la section F du formulaire de demande en vue d'obtenir le statut de SEP.

[1]

[2]

[3]

[4]